

L'Usgeres saisit le Conseil d'Etat pour obtenir la reconnaissance officielle de sa représentativité

Dans un contexte de refondation du paysage social, l'Usgeres a formulé le 20 mai 2008 une demande officielle de représentativité à Xavier Bertrand, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité afin de siéger dans un certain nombre d'instances du dialogue social qui lui sont aujourd'hui fermées. En l'absence de réponse valant décision implicite de rejet, l'Union a saisi le 19 septembre le Conseil d'Etat pour faire valoir ses droits.

« Bien que cette demande de représentativité soit limitée, dans un premier temps, à trois instances (Commission nationale de la négociation collective, Conseil supérieur de la Prud'homie et Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) nous n'avons à ce jour reçu aucun signe du Gouvernement » souligne Alain Cordesse, Président de l'Usgeres.

L'USGERES rappelle que les employeurs de l'économie sociale ne sont actuellement représentés dans aucune instance nationale de consultation ou de négociation du dialogue social prévue par le code du travail. Or, l'analyse de quelques critères dont les effectifs (nombre d'employeurs, d'entreprises et de salariés), ainsi que son incontestable représentativité résultant des accords signés et étendus dans 12 branches couvertes, lui confèrent un niveau de représentativité équivalent à celui des professions libérales ou du monde agricole.

L'Usgeres, organisation patronale la plus représentative des employeurs de l'économie sociale, réunit toutes les conditions pour participer au dialogue social national. Ceci d'autant plus que de nombreux secteurs de l'économie sociale (aide à domicile, animation, sport, secteur médico-social, coopératives, mutuelles...) sont devenus en quelques années des moteurs de l'économie et de l'emploi en France. La dernière étude du réseau Recherche et Solidarités témoigne d'un secteur en pleine croissance : entre 2006 et 2007, la progression du nombre de salariés dans l'économie sociale s'est élevée à + 1,9%, contre 0,6% dans le secteur concurrentiel. Aussi, 255 000 emplois ont été créés dans le secteur associatif depuis 2000.

L'Usgeres entend contester cette situation et se prépare activement aux prochaines élections prud'homales au sein de l'Association des Employeurs de l'Economie Sociale (AEES) qui a obtenu plus de 11% des voix aux dernières élections en 2002.

Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale (USGERES) regroupe 25 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 12 branches professionnelles. Avec plus de 700 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation interbranche de l'économie sociale.

Contact presse :

Sébastien Darrigrand - 01.43.41.71.72 - www.usgeres.fr